

SGF – Société de Gares frigorifiques et Ports francs de Genève S.A.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqué à l’

assemblée générale ordinaire

pour le vendredi 25 juin 2004, à 14 h 30, au Centre Interprofessionnel CIP, salle B, 1er étage, rue St-Jean 98, à Genève (liste des présences dès 14 h).

Ordre du jour:

1. Discussion sur le rapport annuel 2003 et sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, ainsi que sur le rapport de l'organe de révision, puis votation sur la proposition du conseil d'administration d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels.
2. Décharge aux membres du conseil d'administration.
Le conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2003.
3. Décision sur l'affectation du bénéfice disponible et fixation du dividende, selon la proposition du conseil d'administration figurant dans le rapport de gestion.
4. Election du conseil d'administration et de son président pour la prochaine période statutaire.
Le conseil d'adminsitration propose de réélire pour un mandat de trois ans MM. Michel Christe, Roland Cramer, Bruno Duquenne, Antoine de Raemy et Christian Guilbert.
Le conseil d'administration propose d'élire un sixième administrateur en la personne de M. Thierry de Boccard, à Fribourg.
Le conseil d'administration propose de réélire M. Christe en qualité de président dudit conseil.
5. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2004.
Le conseil d'administration propose de réélire pour un an la société Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire S.A., route de Florissant 4, à Genève.
6. Divers.

Le rapport du conseil d'administration, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires, durant les heures d'ouverture, au bureau de l'entrepôt de Satigny, route de Satigny 56, tél. 022 719 85 10, du lundi 7 juin 2004, dès 9 h, au vendredi 18 juin 2004, à 12 h.

Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit envoyée.

Les cartes d'entrée seront délivrées, durant le même délai et au même lieu, contre présentation, s'agissant des actions au porteur, des titres ou des certificats de dépôt bancaire.

Les actions déposées resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée. Aucune carte d'admission ne sera délivrée le jour de l'assemblée générale.

Satigny, le 2 juin 2004

Le conseil d'administration